



**Foire du Bourg
CHAMOUX SUR GELON
Printemps 2024 : Samedi 27 avril
Pré de Foire**



ASSOCIATIONS

NOM DE L'ASSOCIATION : _____

Nom du Président : _____

Siège social: _____

Téléphone : _____

Mail : _____

Ce bulletin d'inscription est à retourner avant le 22 avril 2024 à l'adresse suivante :

Mairie de Chamoux sur Gelon
Place de la mairie
73390 CHAMOUX SUR GELON
mairie.chamoux73@orange.fr

REGLEMENT

ARTICLE 1 : La Foire est ouverte à tous dans la limite des places disponibles.

ARTICLE 2 : Les réservations sont enregistrées dans l'ordre de réception. Après le 22 avril, nous nous réservons le droit de refuser votre inscription.

ARTICLE 3 : La Foire est ouverte au public de 9h00 à 17h00, les exposants pourront s'installer entre 7h30 et 9h00.

ARTICLE 4 : Les marchandises exposées demeurent sous l'entière responsabilité de leurs propriétaires, à leurs risques et périls. Les organisateurs déclarent toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration.

ARTICLE 5 : Les exposants s'engagent à respecter le cadre qui leur est attribué et à ne pas quitter le site avant 16h00.

ARTICLE 6 : Tables et bancs sont à votre disposition. Merci de faire votre demande lors de l'inscription.

ARTICLE 7 : Par leur inscription, les exposants déclarent renoncer à tout recours contre les organisateurs.

COMMODITES

WC, buvette, repas chauds, parking